



Flash F.O DP

Réunion des délégués du personnel de Provence-Alpes du 6 Juin 2016 Syndicat force ouvrière

Participants : Marilyne Camacho, Bruno Le Dref

Annette Desprez, Katia Gibert, Marc Civallero, Gilles Guérin, Laure Bolmont, Alain Allio, Véronique Arnaud, Jean-Manuel Bertrand, Véronique Blanc, Marie-Agnès Pelerau

Question N°1 :

Pourquoi les fiches de paie des salariés en CDDU ayant travaillé au mois de Mai ont-elles été traitées avec beaucoup de retard ?

Réponse N°1 :

Il y a deux cycles de paie pour les CDDU, un en début de mois pour un virement le 15 du mois en cours et un en fin de mois pour un virement le 30.

Selon le calendrier de paie imposé et non ajustable, la période du 1^e au 15 du mois, passe en paiement fin de mois et la période allant du 16 au 29 ou 30 du mois, passage de paie en début du mois suivant.

Les contrats en sont mis en paye que si les semaines sont validées dans l'outil GTA.

Question N°1-2 :

Nous avons posé la même question en février pourquoi le problème n'est-il pas réglé ?

Réponse N°1-2 :

Ce n'est pas un problème ; c'est le mode de fonctionnement de l'entreprise.

Question N°1-3 :

Comment les salariés peuvent-ils vivre avec des retards de salaire de plus d'un mois ?

Réponse N°1-3 :

Les règles sont connues ; nous n'avons jamais refusé une avance.

Question N°1-4 :

Pourquoi des avances ne sont-elles pas versées automatiquement ?

Réponse N°1-4:

Dans le calendrier de paie, les acomptes automatiques ne sont possibles que pour les permanents et les non permanents de droit commun, ayant un contrat supérieur à 15 jours.

Pour les CDDU, les acomptes ne sont jamais refusés.

Question N°1-5 :

Qui va payer les frais bancaires des salariés ?

Réponse N°1-5 :

Il n'y a pas de prise en charge par l'entreprise.

Question N°2 :

A la fin de chaque tournage de fiction une fête ou un repas de fin de film est organisée pour l'équipe.

Sachant pertinemment que ce moment de convivialité n'est pas obligatoire mais une coutume depuis de très nombreuses années, pourquoi n'a-t-il pas été organisé sur le dernier tournage « la loi de Christophe » ?

Réponse N°2 :

Ni abandon, ni systématisation. Ce repas est organisé par le producteur et par FTV pour l'ensemble de l'équipe du film.

Suivant les difficultés rencontrées pendant le tournage, les budgets ne permettent pas toujours le financement de ce type d'évènement.

Question N°2-2 :

A la place, Il a été organisé un pot à la Valentine après une grosse journée de labeur. Est-ce une nouvelle mesure d'économie ?

Réponse N°2-2 :

Voir la réponse ci-dessus

Question N°2-3 :

La coutume de la fête ou du repas de fin de film à la fin du tournage dans un lieu extérieur à l'entreprise, est-elle abandonnée ?

Réponse N°2-3 :

Voir la réponse ci-dessus

Question N°3 :

Combien de jours de contrat de réalisateur CDD ont-ils été signés en 2015 dans le Pôle Sud-Est et pour l'antenne Provence Alpes en Particulier ?

Réponse N°3:

Pour l'antenne PA : 347 jours

Question N°4 :

Quel est le salaire brut moyen d'un réalisateur CDD ?

Réponse N°4 :

Le barème dépend du produit et de l'activité 275 € bruts / jour pour Vaqui, 290€ bruts pour Chronique et 380€ bruts pour une émission réalisée dans les conditions du direct.

Question N°5:

Quelles sont les émissions qui font appel à un réalisateur ?

Réponse N°5 :

LVEL et Vaqui et quelques PAE exceptionnelles (Marseille Cassis, marseillaise à Pétanque ...)

Question N°5-2:

Combien de jours de tournage sont planifiés pour chacune des réalisations de ces émissions (préparation comprise) sur Provence Alpes et sur l'ensemble du Pôle ?

Réponse N°5-2:

Une journée pour LVEL et 5 jours pour 2 Vaqui

Question N°5-3:

Quels sont les motifs économiques qui contraignent la direction à refuser un mouvement interne d'un réalisateur sur l'antenne de Marseille ?

Réponse N°5-3 :

Ce ne sont pas des motifs économiques.

Question N°5-4:

Si les motifs ne sont pas économiques, mais autres, merci de nous les détailler ?

Réponse N°5-4 :

Le réalisateur est choisi en fonction de l'émission à réaliser.

Les besoins de l'antenne, en termes d'activité, ne correspondent pas à l'organisation du travail d'un salarié permanent.

Question N°6:

A la rentrée de septembre, l'émission PACA Matin (PACAM), passera de 26 à 52 minutes. Cela implique un travail double pour l'équipe éditoriale. Plus de thèmes à trouver, préparer, présenter. Plus d'invités sans doute. Comment va se résoudre le problème de cette double charge pour l'équipe éditoriale ?

Réponse N°6 : **Voir la réponse 8 ci-dessous**

Réponse N°8 :

La direction travaille avec l'équipe de Pacam sur cette émission plus longue, aussi bien d'un point de vue éditorial que pour ce qui concerne son renforcement en moyen.

Question N6-2:

Du point de vue technique, comment prévoyez-vous l'organisation du maquillage déjà très tendue le matin lorsqu'il s'agit d'accueillir 4 à 5 personnes pour 10 h 15. Y aura-t-il une ou plusieurs maquilleuses en renfort ?

Réponse N°6-2 :

Voir la réponse 8 ci-dessus ; il n'est pas prévu de renforcer ce poste.

Question N°6-3:

Y aura-t-il des renforts pour les graphistes car ils seront encore plus sollicités par PACAM ?

Réponse N°6-3 :

Il n'est pas prévu de renfort sur ce poste.

Question N°7 :

Depuis deux ans, le studio du JT souffre d'un défaut de conception qui impose de faire les interviews complètement de profil. Est-ce un choix artistique ?

Réponse N°7 :

Le décor installé dans ce studio répond parfaitement aux souhaits de la direction artistique de la chaîne elle l'a fait savoir à travers son tour des régions.

Question N°7-2 :

Quand est-il prévu de remédier à ce problème ?

Réponse N°7-2: Voir ci-dessus

Le commentaire F.O

Je n'ai malheureusement pas pu participer à cette réunion suite à un problème personnel. Cependant la direction a répondu à nos questions.

C'est le statuquo concernant les retards de paie des CDDU. Pour la direction tout fonctionne parfaitement, aucun agio ne sera remboursé, les personnels concernés apprécieront.

Nous vous conseillons donc de demander un acompte au moindre retard.

Pour les fêtes de fin de film il va falloir que les films se passent sans anicroches (sans jours de grèves) pour y participer, il faut également que le budget le permette.

La solution c'est peut-être de taxer le montant du cachet du comédien principal de 0,03% pour organiser un repas !

Concernant les réalisateurs permanents, la direction n'en veut pas à Marseille.

Le motif n'est même pas économique, nous, nous continuerons à nous battre à Force ouvrière pour le maintien et l'embauche de réalisateurs permanents.

Leur disparition, c'est la fin de toute la chaîne technique et ouvrière qui participe à la mise en image. Encore une fois la direction a oublié qu'elle a signé un accord pour les métiers artistiques !

L'émission PACAM devra se tourner pratiquement à moyens constants alors que sa durée va doubler ...

La direction travaille avec l'équipe d'un point de vue éditorial, ainsi que pour le renforcement en moyen. Une chose est sûre pour l'instant pas de renfort en maquillage et pour les graphistes.

La conception de studio du JT est validée par la direction artistique de la chaîne, on continuera à faire les interviews de profil !

Si vous avez des questions nous pouvons les poser pour vous à la direction. Ne pas hésiter à nous les transmettre rapidement ...

Contact de votre élu D.P : gregory.hen@francetv.fr